L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No. 78 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 JUILLET 1863 — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 JUILLET.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co: à onze heures, rue [illegible] Levée, marchandises sèches, cotonnades et coton, linge fait, chapeaux et chaussures.

Par F. Boisseder—rue du Bazar, entre Dauphine et Canal, meubles et nombre d'articles de ménage.

Par R. S. McLean, à onze heures, dans la rue Gravier, No [illegible]—meubles, verrerie, planos, argenterie plaquée, &c.

Par E. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No [illegible]—Farine, jambons, riz, vin rouge &c.

Par R. T. Montgomery, à 11 heures, dans sa salle d'encan, rue du Camp No 23—Farine, jambons, café, tabac, vin, whisky, &c.

Par F. F. Tilbehard, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 42—whisky, eau de vie, beurre, jambons, fromage, &c.

Par J. P. Boisseau, à onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier—farine, jambons, liqueurs, &c.

Louisiane.

Le *Louisiana Democrat* du 10 juin, le *Picayune* a extrait quelques nouvelles dont voici les plus intéressantes:

Résumé du message du gouverneur Moore.

La Législature est convoquée pour le premier lundi de mai, d'après une résolution votée dans la dernière session. Sous la législation relative à la milice et aux volontaires, il est établi que les troupes qui ont contribué volontairement aux armées confédérées ou qui ont été levées en vertu de la loi de conscription, comptent environ 50,000 hommes ou un nombre approchant le chiffre le plus haut du vote dans l'Etat. A la dernière session l'émission de $20,000,000 en billets du trésor fut autorisée. On a préparé des billets pour le montant de cette somme, en billets de la dénomination de $5, jusqu'à concurrence de $2,000,000 et en billets de la dénomination de $20, $50 et $100 jusqu'à concurrence de $5,000,000. Les maux d'une circulation [illegible] sont exposés longuement dans le message. L'émission de billets de change par des individus ou des corporations est limitée par des restrictions et de telles émissions doivent être [illegible] par des dépôts de billets de la Louisiane ou des Etats Confédérés. La recommandation du secrétaire du Trésor [illegible] Etats Confédérés que chaque Etat devrait endosser les bons confédérés, garantissant par là le paiement, [illegible] à son montant égal à la représentation de cet Etat n'est pas approuvée.

Si la mesure était constitutionnelle, au sujet [illegible] Louisiane, elle n'en serait [illegible]. Les bons endossés [illegible] valeur, mais l'Etat y perdrait son crédit. La situation du trésor, eu égard [illegible] circonstances extraordinaires où nous nous trouvons, n'est pas alarmante.

Les autres paragraphes du message sont consacrés à l'approvisionnement des familles de soldats, aux cadis [illegible], à l'impression des documents publics, au maintien du gouvernement d'Etat et à la situation.

Le *Democrat* dit:

Nous avons [illegible] quelques autres semaines [illegible] temps sec et chaud. Aucun signe de pluie, et [illegible] plusieurs craignent beaucoup pour la récolte de maïs.

La rivière baisse rapidement et nous verrons bientôt des bancs de sable ordinaires.

Une société pour la vente du tabac s'est formée [illegible] 40 cts à 15 cts la livre. Le prix de la farine de maïs est à un bateau [illegible] Clinton où vous pouvez [illegible] comme anciennement au bon [illegible] par un boisseau de grains. Nous [illegible] avoir à mentionner dans quelques [illegible] l'établissement d'une boulangerie à de [illegible] conditions.

Destruction de Simmsport.

[illegible] le *Louisiana Democrat* [illegible] destruction de cet endroit.

[illegible] fédérale, supposée être la [illegible] la batterie de [illegible] 3 juin et eut lieu de se [illegible]. Le canon [illegible] vis de Ville, sous Washington [illegible] tirailleurs cachés derrière [illegible] un feu nourri [illegible] Le rapport officiel [illegible]

[illegible] la campagne de Ste-Marie, y [illegible] des boulets et des bombes qui, à [illegible] de 40 ou 50 yards, culbutèrent [illegible] des balles de coton et lancèrent [illegible] à travers et à [illegible]. Ils furent ensuite [illegible] et dirigés par un officier des environs du lieutenant colonel Marchand. Se trouvant exposé à un feu croisé et [illegible] abandonna son [illegible] pour le [illegible]. Le [illegible] furent évacués avec trois canonnières. Tout deux bonnes [illegible], et mettra en valeur en [illegible] défense. [illegible]

[illegible] de communications et de transport, [illegible] jours l'un, est établi maintenant entre [illegible] et Alexandrie.

Espions fédéraux.

[illegible] l'occupation d'Alexandrie par les Fédéraux, quelques-uns de leurs officiers étaient [illegible] ici avant [illegible]. Nous avons appelé souvent l'attention sur le fait que des espions se trouvaient parmi nous [illegible]. Depuis [illegible] de leur espions parmi nous et toujours on a facilement les deviner [illegible].

[illegible] que les Fédéraux sont venus et partis, on s'imaginera peut-être que les [illegible] sont partis avec eux. Pas du tout, ils sont restés. Depuis le départ de Banks, ils ont [illegible] différentes routes dans les paroisses. [illegible] voie de Cheneyville, et de [illegible] soldats confédérés [illegible]. Nous avons les meilleures raisons pour dire que plusieurs espions de cette [illegible] Banks ne se trouvait [illegible].

La mort du capitaine Dwight.

Nous trouvons dans ce même numéro du *Democrat* la version suivante sur les circonstances de la mort du capitaine Dwight:

Le capitaine Howard Dwight, frère du général Dwight, membre de l'état-major du général [illegible] en traversant le Bayou Bœuf [illegible] confédérés [illegible]. Les Confédérés sortant [illegible] lorsque [illegible] à cheval de cavaliers [illegible]. [illegible] *Democrat* [illegible]

New-York et la guerre.

[illegible] du 13, adressée de New York au *Philadelphia Inquirer*, dit:

[illegible] Seymour a télégraphié au général Sandford, hier matin, d'envoyer immédiatement [illegible] régiments [illegible]. Le général [illegible] qu'il avait 11 hommes [illegible] les Etats-Unis. Le gouverneur Seymour a adressé une nouvelle dépêche [illegible] avec le général Sandford, donc été autorisé à tirer pour [illegible] maître général de l'Etat [illegible] à 20,000 armes [illegible] des réquisitions ont été [illegible] à plusieurs régiments [illegible] avec leurs commandements.

THÉATRE D'ORLÉANS.—On annonce pour dimanche prochain à ce théâtre, une représentation extraordinaire au bénéfice de Mlle Maillet, [illegible] artiste, dont nous avons vu le talent [illegible] rapidement depuis trois ou quatre [illegible] certainement la bienveillance du public. [illegible] une voix fraîche et agréable, dont [illegible] servir, et elle est déjà bonne comédienne.

Le spectacle se composera de deux opéras [illegible]: le *Postillon de Lonjumeau* dans lequel Mlle Maillet remplira le rôle de Madeleine, et les *Pantins de Violette*, où elle remplira celui de Violette. MM. Gilbert, Dietrich, Charles et Mlle Richer donneront leur concours à cette représentation.

LA SITUATION.

(*Extrait du Courrier des Etats-Unis.*)

La semaine s'était ouverte par un coup de [illegible] qui semblait pronostiquer une rapide [illegible] de péripéties émouvantes. Elle a [illegible] nous donner même le premier mot de [illegible] dont elle semblait avoir dit la [illegible]. De la multitude de dépêches que nous [illegible] enregistrées jour par jour, se dégagent à [illegible] les idées vagues données hypothétiques [illegible].

[illegible] points seuls demeurent démontrés: la [illegible] n'est qu'en traversant le Potomac les [illegible] ont agi d'après un plan général délibérément arrêté, et non pas en vue d'une simple [illegible] de maraude; le second c'est que leur [illegible] n'était pas dirigé contre Harrisburg et Philadelphie, comme on l'avait [illegible] facilement cru dans un premier mouvement de terreur. Il ne paraît pas davantage avoir pour but immédiat la prise de Harper's Ferry, puisque l'on signale la disparition des forces qui avaient un moment menacé cette position. Il n'y a donc pas trace des opérations préliminaires indispensables pour isoler et attaquer Baltimore et Washington. Si c'est là que vise Lee, ce ne peut être que pour plus tard. Quant à présent, il paraîtrait plutôt songer à Pittsburg. Du moins est-ce de ce côté que le télégraphe indique aujourd'hui les symptômes les plus marqués d'une sérieuse incursion agressive.

Il se pourrait fort bien toutefois que, à Pittsburg comme à Harrisburg, on en fût quitte pour une vaine alarme. Outre que les renseignements sont singulièrement confus et sur beaucoup de points contradictoires, l'importance de la commotion qui vient de faire montre qu'il n'y a pas d'inductions définitives à tirer des points que les troupes du Sud peuvent pousser dans telle ou telle direction. L'idée essentielle qui préside jusqu'ici à leurs mouvements au delà du Potomac est probablement de jeter le Nord dans une complète incertitude sur leurs desseins ultérieurs. En cela, elles ont pleinement réussi.

La nouvelle campagne d'invasion diffère radicalement de cette entreprise l'automne dernier et qui conduisit à la bataille d'Antietam. Alors, le plan de Lee reposait tout entier sur la rapidité d'un mouvement unique, franchement dessiné dès le début. Son nécessaire impérieuse résultait de ses ressources, sont aussitôt mal fondée dans l'appui qui lui inspirait la Maryland, il s'agissait porté en avant d'un seule trait avec toute son armée. Aujourd'hui au contraire, il procède par expéditions détachées, crée des diversions, prend positions par degrés sur la rive gauche du Potomac, y prépare d'après les apparences une base d'opérations au dépôt, et reserve jusqu'au dernier moment le secret des coups qu'il veut porter.

Beaucoup ont paru croire que l'administration fédérale avait à dessein exalté l'importance du mouvement des confédérés pour profiter de l'émotion publique et provoquer un élan d'enrôlements spontanés. Nous n'avons point partagé cette idée; mais il n'a été réellement entrée pour quelque chose dans l'appel d'urgence par lequel M. Lincoln demandait tout d'un coup un renfort de 120,000 hommes, son attente se trouve [illegible] déçue. Nous ne croyons pas qu'il se soit présenté pendant la semaine cinq mille volontaires offrant d'entrer dans l'armée pour six mois. Les régiments [illegible] récemment licenciés, sur lesquels on paraissait spécialement compter pour donner l'exemple, n'ont pas donné d'autre que celui de l'abstention. Les journaux qui représentent chaque nuance de la guerre à outrance comme le vœu unanime et enthousiaste du pays, ne pourront cette fois dissimuler que la masse de la nation n'est pas précisément derrière eux.

Tout concourt donc jusqu'ici à donner la portée la plus sérieuse au mouvement offensif des confédérés. Loin de l'ignorer, le gouvernement de Washington comprend à quel point le moment peut devenir critique, si le sort des armes le trahit dans une grande bataille. Aussi paraît-il vouloir déjouer à son tour les projets de *Lee*, en le forçant à rebrousser chemin pour se porter au secours de Richmond menacé par la route de Yorktown et de Chickahominy. De toutes manières, la situation est trop tendue pour se prolonger au delà de quelques jours sans amener des événements décisifs.

La distribution même de ces forces demeure enveloppée d'un profond mystère pour le public et aussi, croyons-nous, pour les autorités militaires de Washington. Malgré le recrutement nouveau [illegible] plus récentes [illegible] les montagnes de Bull Run, elles n'ont abouti à rien de certain sur le nombre, l'attitude et les projets des forces ennemies qui se meuvent aux abords des plaines de Manassas. On dit bien avoir constaté la présence de trois grands corps d'armée, qui manœuvreraient pour tourner Hooker par sa droite, mais c'est là très probablement une induction logique, plutôt qu'un fait avéré. Il se peut que Lee cherche à renouveler son mouvement si victorieux du mois d'août dernier, et se pourrait aussi fort bien qu'il se contentât de tenir les fédéraux en échec, pour les empêcher de reporter leurs forces vers le Maryland.

Quoi que soient les événements qui suivront, la certitude que tout d'abord le chef, ou le général en chef du Sud [illegible] la rive droite. Hooker à la défensive, reconquis la vallée de la Shenandoah, jetée maintenant sur les collines de Washington et l'armée [illegible] tout le Nord [illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

Préparatifs de défense contre la grande invasion.

Le gouverneur Pierpont a fait annoncer, dans un meeting rassemblé à Pittsburg, que les confédérés étaient à cinq milles, qu'ils marchaient sur Pittsburg même, et que leur avant-garde était déjà à onze milles de Cumberland, où elle avait eu lieu d'aller la petite armée du général Kelly. Cette nouvelle paraît être confirmée par une autre voie.

On fortifie Pittsburg en toute hâte, comme Harrisburg, mais jusqu'à présent il n'y a pas encore de défenses bien redoutables. Quoique on dise le télégraphe, on n'élève pas de fortifications imprenables en deux jours. Malgré un grand meeting tenu pour aviser à la défense de la ville [illegible] de Pittsburg se paraissent pas fort résolus pour la résistance. Un citoyen du comité [illegible] déclaré tout net qu'il ne [illegible] comité ne feraient quoi que ce soit, qu'ils n'avaient rien fait depuis le commencement de la guerre et qu'ils avaient l'intention de s'en tenir jusqu'à la fin, outre que les manufacturiers pouvaient se défendre eux-mêmes, s'ils le voulaient.

Du reste, les lecteurs verront dans une dépêche que le gouverneur Curtin a toutes les peines du monde à obtenir des défenseurs en Pennsylvanie. La condition d'enrôlement pour six mois a d'abord effrayé les miliciens, et beaucoup sont retournés chez eux. Pour les apaiser, on leur a promis de ne les faire servir que pour le cas actuel, mais, la Pennsylvanie n'ayant ni balles pour les vêtir, ni armes pour les équiper, ni argent pour les payer, il faut qu'ils s'enrôlent au service des Etats-Unis et non de l'Etat. Cette alternative ne souris pas aux miliciens, qui n'aiment pas à dépendre du gouvernement central et qui, s'ils veulent bien défendre leurs foyers, ne tiennent pas à aller s'exposer inutilement pour le bon plaisir de l'administration de Washington. De là beaucoup de mécontentements et beaucoup de difficultés. En même temps, on a eu le tort de renvoyer assez mal le [illegible] régiment du New Jersey, accouru à la défense de Harrisburg, qui est alors retourné dans son Etat. Jusqu'ici, les seuls défenseurs effectifs de la Pennsylvanie sont les régiments de New-York [illegible] deux de cette ville, le 8ème d'artillerie de la Pome, et deux de Brooklyn, le 23ème et le 28ème, qui sont encore partis pour Harrisburg. C'est un régiment de New York qui donne le signal des escarmouches dans les environs de Greencastle.

A Baltimore, on organise la défense en barricadant les rues. Soixante-cinq rouennes [illegible] barricades avec 4000 boucauts de tabac. Les lignes unionistes croient pouvoir compter sur 5000 hommes en cas d'attaque.

Courrier des E. U.

Défenses de la Pennsylvanie.

Le *Philadelphia Inquirer* pense que bien que l'Etat puisse être pour un temps débarrassé de la présence de l'ennemi, le danger n'est pourtant pas passé, et ce journal ajoute:

Un corps considérable de l'armée de Lee est encore sur nos frontières. On nous informe qu'un de ses détachements est à Romney, Virginie et un autre à Hancock, dans le Maryland. Cette dernière place est assez voisine de Bedford et les rebelles viennent à Bedford ils peuvent être tentés d'aller plus loin et alors ils nous feraient éprouver de grands désastres. Cette partie de l'Etat devrait être bien gardée.

Nous ne devrions pas subir l'humiliation de voir encore les rebelles envahir sans résistance notre territoire. Nos troupes devraient s'avancer immédiatement du Nord contre eux et les forces du général Shenck qui a un rival à faire maintenant devraient marcher sur eux de l'Est et du Sud. Il est temps aussi que le général Hooker se remue sur leurs derrières, coupe leurs lignes, détruise leurs communications et détourne le mouvement de Lee en forçant ce général à combattre. Il est certain pour le caractère d'une nation puissante que les rebelles puissent s'éloigner autant de leur base, sans rencontrer aucune résistance et sans souffrir aucun dommage. Pourquoi avons-nous de grandes armées, si elles laissent [illegible] aller [illegible] impunément [illegible]

L'occupation de Hagerstown.

CONDUITE DES CONFÉDÉRÉS DANS LE MARYLAND.

Philadelphie, 30 juin.

Un voyageur de Frederick, qui a quitté Hagerstown jeudi soir, dit que les patrouilles confédérées avançaient jusqu'à Boonsboro. Hagerstown même semble être occupé d'une manière permanente par 1,500 Caroliniens du Nord, sous le général Rhodes. Un major Osborne fait fonctions de prévôt-marshal, et il faut lui demander une passe pour sortir de la ville. Washington Hotel et les auberges sont remplis d'officiers du Sud qui paient $4 par jour en argent confédéré.

Les cavaliers qui sont entrés en Pennsylvanie sous Jenkins sont revenus, amenant un grand nombre de chevaux et de mules et quelques bœufs. Ils ont amené aussi beaucoup de nègres qui, dit-on, ont quitté leurs maîtres virginiens ou marylandais. Ceux qui appartenaient à des Marylandais des environs de Hagerstown leur ont été rendus, on a renvoyé en Virginie ceux des maîtres virginiens.

Les chevaux et autres objets enlevés aux citoyens du Maryland leur ont été rendus. Les Confédérés ont fait tous leurs efforts pour mettre le moins possible aux Marylandais.

Harrisburg, 30 juin.

Il n'y avait que 1,500 cavaliers ce matin à Hagerstown. Ils exécutent un mouvement rétrograde qui est peut-être une feinte pour couvrir une nouvelle marche en avant. Du côté sud se fait les préparatifs de défense il y a des fossés à tranchées dans le sud de la rivière. Le colonel W. B. Mann a été nommé prévôt-marshal.

Le gouverneur Curtin est assiégé par des officiers qui lui demandent les moyens de transporter chez eux les volontaires de Philadelphie. Le gouverneur se désole de ce que les troupes pennsylvaniennes manquent de couvertures; elles ne peuvent en recevoir jusqu'à ce qu'elles soient enrôlées. Le régiment du colonel Thomas se montre le plus ferme et le plus patriote. Le gouverneur Curtin a fait toutes les offres en son pouvoir aux soldats qui ne veulent pas s'enrôler pour six mois, mais ils ne les ont pas encore acceptées. Heureusement que le secrétaire de la guerre continue les promesses faites par le gouverneur pour le moment où les troupes appelées pour la défense de l'Etat seront congédiées; l'on espère que cela mettra fin au mécontentement de la milice de l'Etat. Les régiments de New Jersey sont repartis chez eux cette après midi.

"Deux soldats qui reviennent de Chambersburg attestent que les séparatistes ont commis des dommages dans les environs, mais non dans la ville."

Harrisburg, 30 juin au soir.

"Le mouvement rétrograde des sécessionnistes de Hagerstown n'est pas confirmé. Les affaires n'ont pas changé à York, à Greencastle, à McConnellsburg, à Mercersburg. Ce matin, on croyait les confédérés à deux milles de York, où qu'on a fait fuir les habitants. Quand on a su qu'ils n'avaient pas sauté, tout le monde est revenu.

"A McConnellsburg et Mercersburg, les sécessionnistes ont continué à faire leur butin. On assure qu'ils ont brûlé les bâtiments publics de McConnellsburg.

"Un espion, présumé officier du Sud, a été arrêté ce soir en face de la ville. Il s'est dit du comté de Clinton, et on a découvert qu'il ne connaissait rien de cette localité. Il se prétend phrénologiste, mais il n'en a pas l'air.

"Par ordre spécial, le fort en face de la ville s'appellera fort Washington. Il n'y a pas d'aucune nouvelle du côté de Greencastle. Les 11e et 37e de New York sont arrivés ici aujourd'hui. Les régiments de Brooklyn sont en dedans des fortifications, et ceux de New York en dehors. Cinquante compagnies de milice pennsylvanienne sont ici. Elles s'organisent rapidement. Le 23e du New Jersey est retourné chez lui, fort mécontent de la réception qu'on lui a faite."

OPINION DU GENERAL McCLELLAN.

Une lettre de New-York dit: "Le général McClellan est revenu cette après-midi d'Albany où il était allé pour conférer avec le gouverneur Seymour sur l'envoi des troupes à la frontière de la Pennsylvanie. Bien que les dernières dépêches annoncent l'évacuation de Chambersburg par l'ennemi, le général est porté à croire que le danger n'est pas passé. Il pense que nous entendrons dire que l'armée de Lee est près du champ de bataille d'Antietam, avant la fin de la semaine, avec l'intention probablement de se porter sur Baltimore. Le général conseille donc de ne rien négliger pour l'organisation de la milice d'Etat. On doit s'attendre inévitablement que s'il y a une seconde bataille sur le même terrain, l'ennemi sera battu. Mais il n'est pas impossible que nous le suyons nous-mêmes, auquel cas il serait bon d'avoir sous les armes le plus de monde possible. Le général McClellan pense encore que Lee n'aurait pas fait ce mouvement s'il n'avait pas cru à l'affaiblissement de l'armée de Hooker par l'expiration des enrôlements. Hooker en conséquence, devrait être renforcé d'autant de troupes qu'il en a perdu par cette raison."

(*National Intelligencer.*)

REORGANISATION DES MILICES DE NEW YORK.

M. Horatio Seymour vient de lancer un ordre pour réorganiser les milices de l'Etat. Il y aura huit divisions, trente-deux brigades et cent vingt-huit régiments. L'Etat est divisé en huit districts divisionnels, trente-deux districts de brigades, correspondant aux districts sénatoriaux, et cent vingt-huit districts régimentaires, correspondant aux cent vingt-huit districts d'assemblée, sauf à New York et dans le comté de Kings. Les officiers actuels de divisions, de brigades, de régiments et de compagnies conserveront leurs grades dans leurs districts respectifs. Les 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 11ème brigades resteront organisées comme à présent. Pour former de nouvelles organisations dans les différents districts où il n'y en a pas, il faut s'adresser au quartier-général. Les compagnies existantes feront partie des régiments qui seront complétés. Les compagnies qui compteront moins de 32 hommes d'ici à 30 jours, seront débandées ou consolidées. Du même pour les régiments qui, d'ici à 80 jours, compteront moins de 320 hommes. Leurs officiers seront renvoyés en partie au tableau des surnuméraires. Les brigades qui, d'ici au 15 septembre, ne pourront pas représenter 1000 hommes ou plus, seront débandées ou consolidées.

SUPPRESSION DE JOURNAUX.

Baltimore, 21 juin.

Le général Schenck a publié un ordre interdisant dans son département la circulation des journaux suivants:

Le *World*, de New York
L'*Express*, idem.
L'*Enquirer*, de Cincinnati
Le *Times*, de Chicago.
Le *Caucasian*, de New York.

Il est également défendu aux journaux de faire des emprunts à ces feuilles.

OFFICIERS DE L'ATLANTA.

Nous donnons d'après le *Richmond Dispatch* du 20 juin, la liste des officiers qui servaient à bord du vapeur blindé *Atlanta*, au moment de la prise de ce navire confédéré par deux navires de guerre fédéraux.

Lieutenant-commandant W. A. Webb—Lieutenants, J. W. Alexander, H. H. Claiborne, Alphonse Barbot, W. H. Wall, S. S. Lee. Chirurgien assistant, R. J. Freeman—Payeur assistant, W. B. Micou. Enseignes W. R. Dalton, D. M. Scales—Aspirants, J. A. Peters, J. A. G. Williamson. Ingénieurs [illegible] R. J. Johnson. 2d assistant, H. W. Tonrst. 3e assistants J. J. West, Wm. J. Morrill—Canonnier, T. B. Wayne.

Le *Dispatch* donne aussi la liste suivante des officiers attachés à la station navale de Savannah, dont très probablement quelques uns ont dû être engagés dans cette affaire:

Capitaine, Josiah Tattnall—Commandants R. D. Thorburn, T. W. [illegible]—Lieutenants J. S. Kennard, Thos. P. Pelot—Chirurgien assistant, J. W. Sandford—Payeur W. W. Kelley. Faux Capitaine, Enseigne, R. J. Moses. Maître charpentier, R. M. Baine.

Station navale de Savannah, lieutenant C. M. Morris.

APPROVISIONNEMENT DE VICKSBURG.

Nous lisons dans une correspondance adressée du quartier général de l'armée du Mississippi au *New York World*:

Afin de rendre Grant [illegible] il faut que les canonnières croisent sans cesse d'ici à Rodney. La brigade de marine pourrait être d'un grand service en parcourant. On dit que les Texiens ont fait transporter du bétail qu'ils voudraient faire entrer à Vicksburg. Ils pourront difficilement réussir, à moins que l'amiral Porter ne rende [illegible] rebelles traversent presque journellement de la ville à la Pointe de Soto.

Résistance à la conscription DANS LA CAROLINE DU NORD

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Le mécontentement qu'excite la conscription dans [illegible] est [illegible] également senti dans la Caroline du Nord. Des correspondants de Newbern prétendent tenir de cette résistance à la conscription confédérée pour déclarer que la Caroline du Nord veut se séparer du Sud et demeurer neutre. Or, les Caroliniens du Nord savent parfaitement, par l'exemple du Kentucky, qu'il n'est permis à aucun Etat de rester neutre et, conscription pour conscription, il est probable qu'ils préféreront se battre du côté avec lequel ils ont le plus d'intérêts et d'affinités. Dire que la Caroline du Nord veut s'éparer à cause du fardeau du sort, c'est vouloir à présenter que l'Indiana, l'Ohio et l'Illinois veulent se retirer de la Confédération des Etats-Unis parce que l'impôt du sang leur semble insupportable.

Ces correspondants ajoutent que M. Jefferson Davis a déclaré qu'en cas de séparation, il mettrait la Caroline à feu et à sang avant de se retirer dans les Etats rebelles. Le grand art de Pendleton du Sud a été jusqu'ici de ménager les excessives susceptibilités des Etats, et le bon sens indique qu'il ne se pourrait proférer une pareille menace. C'est par des correspondances mensongères, en dénaturant les faits, en inculquant la raison, qu'on a entretenu jusqu'à présent de pernicieuses illusions.

Nouvelles Diverses.

Nous empruntons les paragraphes suivants à un journal du 22:

On écrit du fort Monroe que le général Keyes, commandant des forces fédérales de la péninsule sous le général Dix, était le 16 à 5 milles de Richmond, c'est-à-dire entre New Kent et White House.

Le nouveau gouverneur de la Virginie occidentale M. A. J. Boreman, a été inauguré à Wheeling, ainsi se trouve consacré le droit de sécession par le Congrès et M. Lincoln lui-même.

Un nouveau corsaire a paru sur les côtes du Nord. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il a abordé un bateau-pêcheur de Boston le 17 courant et un bateau pilote. C'est un schooner à trois-mâts qui porterait six canons. Son capitaine n'a fait aucun mal au pêcheur de Boston, disant qu'il ne voulait pas aux riches, et non aux pauvres gens.

Le conseil municipal de New-York a adopté une résolution demandant au Président que McClellan soit mis à la place qu'exigent les circonstances, c'est-à-dire à la tête de l'armée.

A l'heure où nous écrivons, l'amiral Foote a [illegible] ne se tombe plus. La grande [illegible] dont il était atteint ne laissait déjà aucun espoir. [illegible]

Coalition européenne Contre la Russie.

Londres, 7 juin—On lit dans l'*Observer*:

"L'Autriche, la France et l'Angleterre ont envoyé leurs notes à Saint-Pétersbourg. Ces notes ne sont pas identiques, mais elles contiennent les mêmes demandes. Les trois puissances insistent plus énergiquement que la première fois contre la continuation de la lutte. Elles recommandent un gouvernement représentatif et autonome, l'emploi de la langue polonaise, la liberté d'éducation et de religion, l'amnistie et la cessation des hostilités."

Londres, 6 juin—On lit dans le *Daily News*:

"L'empereur de Russie est dans une situation désespérée. Il doit craindre aujourd'hui que l'empire ne tombe en lambeaux. S'il résiste aux conseils qui lui sont donnés, il se voit en guerre avec les principales puissances de l'Europe. Le roi de Prusse, son seul ami, est désavoué envers le peuple prussien, l'empereur des Français est un grande terreur, le czar redoute avec l'Allemagne [illegible] l'avancer, à la première occasion, à travers l'Allemagne, qui reçoit les troupes françaises apparentes.

"La réponse de la Russie est incompréhensible. Le czar dit qu'il doit d'abord écraser l'insurrection et qu'il verra ensuite ce qu'il peut faire pour la Pologne. Il faut avoir pitié du czar s'il s'imagine que le monde puisse attendre la défaite de l'insurrection ou que la Pologne puisse jamais de nouveau ajouter foi à ses promesses."

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FEVAL.

Suite de la deuxième partie.

LE PROCES CRIMINEL.

I

[illegible]

Il était assis sur son siége, le juge bambuche (*puppet-justice*), l'homme le plus gai de Londres. Son siége était une baraque, dont le ventre largement ouvert et chantourné formait un fauteuil complète en même temps que majestueux. Devant lui était sa table: une vieille planche sur deux tréteaux, supportant un crachat verre de gin. Pour simuler il avait la jaquette goudronnée des porteurs de charbon; pour perruque, il portait un paquet d'étoupes qui avait de sertir long suspendu sur laver la poudre de bois des allèges. Auprès de lui reposaient sa pipe et sa poche à tabac, ainsi que son chapeau [illegible] d'un appendice long et large comme cette queue du castor architecte qui atteindrait tous les naturalistes. Cette queue-là n'est pas une truelle, c'est le bouclier qui protège la rude peau d'Hercule charbonnier contre les caresses de son panier trop lourd.

A sa droite, son greffier s'asseyait, à sa gauche, dans une autre barrique, siégeait l'attorney du roi. Les avocats étaient à leurs bancs, l'accusé sur sa sellette, l'auditoire les pieds dans la boue.

En tout, juge, attorney, greffier, avocats, jouaient leurs rôles divers avec un imperturbable sérieux. C'était le *fun tribunal* de Lowlaup, le tribunal bambuche, une des plus obscures minusculées du petit peuple anglais, qui se décide formellement à railler la drôlatique législation qu'il respecte assez bien ses honneurs d'Etat, prend tout la première législation du monde.

Le juge bambuche et l'attorney bambuche, le greffier, les jurés, les témoins, les avocats, tout le *fun tribunal*, autrement nommé *mock court*, car Londres implacable ne perd aucune occasion de jeter à l'histoire la moquerie ou l'injure, avaient pour cette d'audience le bas bout au cabaret du Sharper, c'est-à-dire l'amphithéâtre même où Thomas Paddock, au sou vivant Jean Diable, avait abreuvé ses dieux de sa actione toute que jeune génération de l'île. Jenny Paddock, la veuve de Thomas, était une femme industrieuse qui faisait des affaires considérables et se donnait beaucoup de mal dans le but d'un poser le petit [illegible] qui rendait du tabac de contrebande sans son comptoir, dès que ce jeune commerçant aurait l'âge. Elle n'avait qu'une vingtaine d'années de plus que lui, et ses sœurs d'oncles sont fort communes de l'autre côté de la manche, même dans la *gentle people*, comme s'intitule assez aisément la haute bourgeoisie. L'ambition de Jenny Paddock était précisément de faire un jour partie du gentil peuple. Pour en arriver là, elle accomplissait loyalement ses devoirs de voleuse, de receleuse, de fronde et d'empoisonneuse. Elle était en vérité la mère de cette famille de coquins qui encombraient les rues. Les mères, en effet, aiment à tenir sa liberté les petites économies de la clientèle. Jenny Paddock ne laissait jamais un farthing dans la poche de ses pratiques, tout le fruit de leurs pillages passait dans son escarcelle, elle avait déjà quelque part un millier de livres de revenu, qui lui faisaient dans le prévoir hebdomadaire qu'un jour de loterie. Il n'était pas dans l'intérêt des voleurs qu'elle n'était [illegible] ses affaires surtout que celle-ci fut déjà disponible. Tirzah, Rahab, et son [illegible] ne voulaient pas d'autre pour l'impolitique. Il n'était pas d'autres à la connaissance des lois [illegible] respectant les [illegible]; les jeunes de Thomas Paddock, le farceur, de la [illegible] de Tiens. Largent de Thomas à la faveur des rues, dont le tison avait du [illegible], l'argent était bon, l'argent porte où le plus noble et le plus entravé du bois Jenny Paddock n'avait pas tort, ne sont loin d'être folle. Il faut de son enfer, elle appartenait déjà au grand peuple, puisqu'elle avait de l'argent.

Elle avait du bonheur aussi à part même la perte qu'elle avait faite de Thomas Paddock qui la tenait de court. Le tribunal bambuche au cour [illegible], ayant en quelle à quatre avec un autre [illegible] au comté de Saint-Antoine dernière Lincoln Inn Fields, autour relégué chez elle lui dans le grenier de Shaker, bien chauds, et du même côté, [illegible] qui avait par la [illegible] Convent Garden et Drury Lane, avec de Shakespeare en abondance, autour de [illegible] la joie du Sharper.

[illegible] heures du soir environ, elle [illegible] chaleur, engageant [illegible] de Jack Sm[illegible] de se taire. Un pro[illegible] qu'une vieille, [illegible] les aventures [illegible] du Port Pen[illegible] malheurs de Gapeau de [illegible] Jack Simple est le jeune [illegible] la vieille Maud [illegible], le Paddy [illegible] de l'aide de Sary, Peg Jour [illegible]

[illegible] Paddy, qui Jack Simple, plein [illegible] avec cette loi de la [illegible]. Le clairon légitime le transporte, il coupe ou bois vers et prodigue à Peg une juste volée. Peg jure de se venger. Le rideau se tire [illegible] savoir ce qu'il [illegible] la démolition [illegible].

La vieille Maud, ayant reçu en payement quelques verrois appropriés à la [illegible], rentre chez elle et conserve [illegible]. On prépare une forte corde avec des [illegible] Peg, la pailles à créature, on trouvera Jack Simple et lui dit: "J'ai fait bouillir pour toi mon crâne de Jacko. Saxy le suivra, portant comme un chien, et il portera à tordre le cou d'un troisième avant l'heure de minuit."

Hélas! vous [illegible] ouvriez la route, tout ce qu'il vous est impossible de mesurer, ce sont les pâtes de la fourbe choisie qui encombre le Sampson en Antonio ou le Sharper's à la représentation de ces naïves moralités. Quand la vieille Maud conduit son neveu dans le larron à demi étranglé, c'est un orage d'allégresse et les murs tremblent.

Or, Jacques Simple est amené, la corde au cou, devant le crâne qui prétend n'être que son parrain. Jack Simple est pour le [illegible] de la Saint-Jean, à ce fêté, cela fait nos domiguées. Le squire [illegible] d'atteindre cette route, cen vous Jack Simple [illegible] macaronique, qui est vieille comme la lourde gaîté de l'Angleterre elle-même, mais à laquelle chaque moteur en scène ajoute de nouveaux détails.

Peg d'abord l'interrogatoire par le coroner du pas de chambre, qui fait sa barbe et chante les [illegible] d'Ecosse pendant que l'infortuné Jack répond à ses questions. C'est ensuite l'entrée en prison, l'inventaire des poches, et le pillage des pauvres dépouilles entre les porte-clefs, c'est enfin quelque Proserpine de comique. Pour Tartare qui vient jouer auprès de Jack Simple épouvanté le terrible rôle de Mme Paiphar.

Mais la cour de circuit arrive à grand fracas avec cette justice ambulante qui fait le tour de l'Angleterre avec son armée et les goujats de son armée, avec ses officiers ministériels, ses procureurs de la couronne, ses greffiers, ses employés et jusqu'à ses acteurs, véritable *compagnie*, comme eût dit Scarron en son *Roman comique*, troupe complète où le Destin avocat défend noblement la veuve et l'orphelin, soutenu par le Rancune, avoué. Cela vous est une ville en révolution. L'émoi saisit tout Ragotin et toute Miss Bourillon. Il y a même des gens passionnés pour la justice qui suivent le circuit sans se la traîne, de ville en ville, comme les gamins et cet chef dont accompagnent, de la place d'armes à la caserne, les tambours battant la retraite.

Le jury est constitué; une douzaine de braves gens qui parlent comme des fées, poisson salé et fer fort. Le chef-justice prend place sur son siége auguste, le solliciteur du roi se couvre, le greffier, les avocats ajustent leurs perruques, et l'auditoire admire la belle tenue des huissiers, qui laissent tomber périodiquement, même quand personne ne parle, leur fameux mot silence, ainsi prononcé:

—Soizennce!

L'acte d'accusation, où ce malheureux Jack Simple est chargé de tous les vices et de tous les crimes, est lu à haute voix, puis le chef-juge ordonne l'introduction des témoins. Entre Paddy, dont l'orteil passe au travers de sa chaussure et dont les grands cheveux rouges hérissés supportent un tout petit chapeau sans fond et sans bords, un cordon duquel une pipe est d'un air troublé, il jette à l'auditoire des regards sauvages. C'est un Irlandais, il a un sacré de Labre.

—Je jure que j'ai tout vu, Votre Honneur! Je jure qu'il a pris la bête! Je jure que c'est un coquin! Je jure que c'est un païen! Il avait une veste grise trouée au coude, je le jure! Es le pauvre gredin s'est assez [illegible] qui j'ai eu froid sous ses lancettes! Je le jure sur la sûre d'Ardagh, où il n'y a point de mentard! Je jure......

Voilà Murphy, encore un Irlandais! il a tout vu, il jure aussi de la main droite, de la main gauche, des deux pieds s'il le faut. Oh! le scélérat maudit! Il avait une veste du soir blanche, et il a paradé à la bête de ce poteau de sa blouse. La bête grondait tout doucement, malheureuse créature!

A Murdock, maintenant, toujours un Irlandais:

—Mentir est un péché, Vos Honneurs! que Dieu bénisse vos petits enfants! Le misérable coquin avait une veste noire, aussi vrai qu'il faut percer la langue de tous les imposteurs avec un fer rouge! Je jure bien sur mon salut et sur celui de sa femme que le criminel n'était pas à son coup d'essai, car il a eu d'autres dans à l'aide de la faire encore...... Que j'aille en enfer, mes trois amis, si je n'ai pas dit la vérité!

Et d'autres Irlandais à la file des monceaux de haillons et de parjures! Pas une déposition qui ressemble à une autre déposition; mais toutes ces dépositions vraies et affirmées sous les plus terribles serments.

Le juge bambuche dit:

—Voilà de jolis garçons... un coup à la santé de l'Irlande! Il avale une effroyable rasade, et tout le monde l'imite. L'huissier crie, en essuyant ses lèvres humides de gin avec l'étoupe de sa perruque:

—Soizennce, gentlemen!

L'attorney de la couronne se lève comme un ressort.

—Milord et messieurs, s'écrie-t-il de ce ton furibond que le docte Cicéron jout prendre pour prononcer le *quousque tandem*,—depuis assez longtemps une plaie gangreneuse et contagieuse dévore les populations de cette contrée, qui, [illegible] brouhaha; ici, est la première du monde, s'il s'agit dans le rapport des institutions... qui au point de vue du système pénitentiaire, depuis trop longtemps, un mal funeste dont l'origine, à ce qu'il semble, doit rester éternellement un mystère, ronge le cœur même des libres habitants de nos campagnes. Si l'on interroge la statistique, science assurément anglaise et que plusieurs bons esprits regardent comme devant remplacer tout les autres dans un temps donné, on dira qu'elle avec une épouvante à la justice au milieu quelque horreur que, dans le seul comté de Middlesex, centre du royaume uni et partie séquente des [illegible], 717 cas de cette affection morbide se sont déclarés depuis que l'entre-toujours de l'année. Lors de dernier recensement de la proportion [illegible], le chiffre des naissances dépasse de 77 pour cent celui des procès, et ainsi le serait. [illegible] à moins d'être prophète, de s'arrêter cette effroyable progression.

Milord et messieurs, le premier devoir d'un orateur devant un auditoire illustre comme celui qui m'entoure est de ménager ses paroles. Je n'ai pas d'énigmes à vous proposer. Je désignerai loyalement les choses par leur nom, et je dirai sans ambages ni frivoles circonlocutions que le mal dont je parle, mal profond, mal qui tend à devenir endémique sur toute l'étendue des trois royaumes, est le vol nocturne des dindons......

Cette chute est toujours la même depuis que le *fun tribunal* existe. Voilà près d'un siècle qu'elle soulève chaque soir la même tempête d'applaudissements. Sur le continent, nous n'avons point de succès si durables.

A continuer.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PROVISOIRE.—La Cour Provisoire des Etats Unis n'a pas siégé hier.

REFUS D'ARRESTATION.—John Doyle et Bridget Cox ont été mis sous la garde du Premier District, pour avoir refusé d'aider M. Long, officier de nuit, à opérer une arrestation.

On nous a raconté que M. Long cherchait un nommé Wm. Mahon qu'on accusait d'avoir commis un vol dans une boutique de tailleur. Il le rencontra dans la rue Toulouse, aussitôt avec Bridget et Doyle, mais Mahon ou l'opération prit la fuite et disparut.

M. Long n'ayant pu obtenir aucune assistance de Bridget et de Doyle, les fit arrêter et incarcérer. La femme a été relâchée vers trois heures par ordre du chef. Il est probable qu'elle et Doyle auront à répondre à des questions devant le Provôt.

Mahon n'est présenté plus tard au poste, et il est déclaré prêt à répondre aux accusations qu'on pourrait formuler contre lui.

ARRESTATIONS.—Deux matelots ont été arrêtés dans le Deuxième District parce qu'ils n'étaient point munis de passes. Ils ont affirmé qu'ils les avaient perdues, mais le commis n'a pas été satisfait de l'explication et il a ordonné qu'ils fussent enfermés.

—L'officier spécial Long a arrêté, dans la même partie de la ville, cinq hommes et cinq femmes qu'on soupçonne de vol. Ils seront traduits aujourd'hui devant le Col Kilburn.

—Jno. Williams a été arrêté parce qu'il avait, dans le waggon No 253, huit balles de coton qu'on croit avoir été volées.

A L'HOPITAL.—L'officier Gerard a fait transporter à l'Hôpital de Charité Timothy Malony qu'il avait ramassé ensanglanté au coin des rues Julia et Baronne.

LE FOU—Sprague, le fou dont nous avons parlé, dans notre dernier numéro, comme ayant presque tué un jeune homme dans un accès de folie, a été transporté, hier matin, à l'asile des aliénés de la geôle de police. Il était tout aussi malade que la veille et il a fallu lui mettre la camisole de force.

La femme est venue le voir, elle a dit que c'est le spiritualisme qui l'a privé de la raison, qu'il assistait à des réunions spiritualistes tandis qu'elle le croyait à des assemblées unionistes. Elle pense que les fanatiques sont bien organisées derrière la vie qu'on communiquaient. Ils sont la cause que plusieurs personnes sont atteintes d'aliénation mentale et qu'elle est décidée à s'assurer s'il n'est pas possible d'empêcher des réunions de ce genre.

TROIS INCENDIES.—Les pompiers se sont rendus ce matin à deux heures et demie, les pompes d'arrosage ont sonné. Ce n'était qu'un petit feu dans la rue de l'Esplanade, près de l'Hippodrome connu sous le nom de "Peop o's Race Course."

Un incendie a éclaté, peu après, dans la rue Bagatelle, entre les rues Cauborne et Robinson, Troisième District. Sept ou huit petites maisons en bois ont été complètement détruites. Les flammes n'ont pas pu s'étendre grâce aux efforts des firemen.

Le feu s'est déclaré, au même temps, dans un hangard, à l'angle des rues Annette et Prosper, mais n'a pas heureusement été aperçu.

GROCERIES—Beurre nouveau, reçu par le steamer "Cromwell", fromages reçus par le "G. Washington", savon, cotes de toutes qualités, à vendre par E. Hasse, rue Tchoupitoulas No 5. Voyez l'annonce.

Perdu ou égaré.

Un billet tiré par J. O. Osgood, l'ordre d'Esther L. Osgood et accepté par elle en date du 9 juillet [illegible] pour la somme de [illegible] piastres [illegible] et portant intérêt à raison de 8 pour cent [illegible] échéance. Le public est prévenu de ne point négocier ledit billet, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui le trouvera [illegible] le remettre au propriétaire sera libéralement récompensée au journal.

LOUIS CAVALIER.

Nouvelle-Orléans, 24 juin 1863.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Mercredi soir, 1er juillet, 6 heures P. M.

SUCRE ET MÉLASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

BUREAU DE L'ABEILLE,

Mercredi soir, 1er juillet.

Les opérations commerciales [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1 juillet 1863.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ HIER

Barque St. James, Mayo, Philadelphie
Barque Tamath, Munat, Boston
Barque E. Wright Jr. Latham, Boston
Goëlette Mary Meg [illegible], Oberry, [illegible]
Goëlette Crescent City, [illegible]

ARRIVÉS HIER.

Goëlette E. C. H. [illegible], Raymond, Boston
Steamboat Dorothy Kennett, Baton Rouge

Montant le fleuve

Goëlette Kate Carlton, Bowen, Bucksport.

Pour les exportations et les importations voir à partie anglaise.

ATTENTION.

M. R. H. McLean, encanteur, vend des meubles, des planos, de la verrerie, de la faïence, de l'argenterie plaquée, ce matin, à onze heures dans la rue Gravier, No 41.

J. P. Boisseau vend à l'encan ce matin, à 11 heures au coin des rues Magasins et Gravier, de la farine, des jambons, des liqueurs, &c.

M. E. Scott vend des groceries, des provisions, du sauvage, de l'eau-de-vie, ce matin, à 10 heures dans la rue des Magasins, No 54.

M. R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui, jeudi, 2 juillet, à onze heures, à sa salle d'encan, rue du Camp, No 23. Farine, café, bacon, jambons, whisky, eau de vie.—A la même heure, à l'encan au [illegible] du Camp, No 67, meubles, literie, &c. Voir aux annonces.

MEUBLES.—E. Gutierrez, encanteur, vendra aujourd'hui, à 10 heures du matin, au No 13, rue du Bazar, entre Camp et Dauphine, des meubles en bois de rose et acajou et divers ustensiles de ménage. Voir aux avis de ce jour.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche 5 juillet.

Représentation extraordinaire
Bénéfice de Mlle MAILLET.

Le Postillon de Lonjumeau,

Opéra comique en 3 actes, musique de Adolphe Adam.
Mlle MAILLET remplira le rôle de MADELEINE.

Les Pantins de Violette,

Opéra Bouffe en 1 acte, par Adolphe Adam.
Mlle MAILLET remplira le rôle de VIOLETTE.

CONCERT ET DANSE,

Donné par la grande BANDE D'INSTRUMENTISTES EN CUIVRE, sous la direction de C. JAEGER, au Jardin Cabet Magnolia, au pont du Bayou, aujourd'hui jeudi 2 juillet. Le Concert commencera à six heures du soir et la Danse à huit heures. La bande exécutera des morceaux choisis d'opéra, et le programme de la Danse est des plus variés.

Prix d'entrée.......Cavalier 25 cents. Dame gratis.

AVIS.

J'AI l'honneur d'annoncer au public que la grande [illegible] qui devait avoir lieu le 28 juin et qui a été forcément remise, vu le mauvais état du temps qui rendait les courses impossibles, aura lieu incessamment, et sera plus agréable que jamais, ayant l'unité de nouveaux plaisirs à la fête, dont le nouveau programme paraîtra demain ou après demain.

2 juillet—1. JULIAN.

Bureau de la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 1er juillet 1863.

L'ÉLECTION ANNUELLE des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le LUNDI, 13 du courant, de midi à deux heures, au bureau de la Compagnie, No [illegible] rue du Canal.

2 juillet—13 A. LE BRETON, secrétaire.

Change sur France,

A VENDRE par OSCAR BERCIER & CO.
2 juillet—2t No 17, rue St-Louis.

AVIS.

ON offre le logement, dans une petite maison de deux chambres, avec la jouissance d'une très grande cour, contenant les pur air, à tout celui qui voudra se mettre en état de faire les réparations utiles à la propriété de ces lieux. Le [illegible] conditions aux personnes qui voudront se charger.

S'adresser, pour plus d'informations, aux Nos 60 et 21, rue de la Douane, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1863. 2 juillet—2t

ARTICLES DE MODES.

No 66, rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, plumes, etc.

On prend les billets de la Banque de la Louisiane.

1er juillet—1m

Vins! Savon! Vermouth!

CENT CINQUANTE barriques vin de Cette, assorti,
100 barriques vin rouge St-Julien Médoc,
15 barriques vin rouge vieux Margaux Médoc,
20 barriques vin blanc Haut Sauternes,
50 barils do do
500 caisses vin Porto et Madère,
Des caisses vin blanc et rouge divers crus,
500 caisses savon et Vermouth N. P. & Co.

A vendre par ANT. LANATA,
2 juillet—5t 9 & 11, rue Jefferson.

Huile! Pâtes! Sardines, &c.

MILLE paniers huile Badigniol & Fossel
50 paniers huile d'olive extra Boyssas & Cantier,
100 caisses macaroni & vermicelle d'Italie,
200 demi-caisses do do do
500 caisses sardines à l'huile 1/2 et 1/4 de boîtes,
50 caisses anchois,
50 barils grains de cannelle, gomme et amandes cassées,
25 boucauts sucre prime.

A vendre par ANT. LANATA
2 juillet—2t 9 & 11, rue Jefferson.

AVIS.

Les consignataires par le steamer "Trade Wind" dont les marchandises ont été vendues à Fort Royal, au octobre dernier, doivent se présenter dans l'espace d'une semaine, autrement ils seront exclus.

WM. J. REID, agent,
1er juillet—7 Rue des Magasins No 33.

CONSULAT DE FRANCE,

Avis mensuel—Juillet 1863.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Adolf, Pierre	Maillet, Auguste
Andrieu, Arnaud	Grapin, Bianouis Mme
Anthelme, B	Grapin, Etienne
Aubert, Charles	Guerre, Mme veuve
Barbé, Etienne	Holle, Joséphine Mlle
Blain, de Montpellier	Gaucier, Gauger
Blais, Joseph	Jayet, Hippolyte
Berthier, Docteur	Jadeau, Louis
Bessy, Justin	Jamey, Anatole
Boué, Michel	Jeferlu ou Taferlu, Henri
Burguet, les familles	Kerr, Anne Justine Mlle
Cavalier, Henri	Koebelin, Frédéric
Chillat, Firmin	Lamouroux
Colliard, Ellen Mlle	Lecouvrèze, Jean
Chauignier, Jean, manuel	Laporte, Jean Baptiste
Cordun, Charles	Ledru, Paul
Cathalat, Justin	Laurens, Jean Marie
Codorg, Justin	Lever, Rosalie
Coupin, Benjamin Ferd.	Laudreau, Sébastien
Croix, Alexis et Fa. la	Lefranc, Louise Mlle
Castaneda, Joseph	Laudière, Olivier, père et fils
Chenard, Edouard	Maury, Julien, les époux
Dillé, Bernard	Maurier, Jules
Dui, Victor Etienne	Maubouille, Jean, charpent.
Delaulnay, Henri	Martineberg, Clément, Mlle
Dorsaudy, Joseph	Miljones, Louis
Dupain, Kennedy	Mousset, Pierre
Durand, J.	Mation, de Bellerose
Dachelin, Damien	Ourtoin, Godefroy et Bapt.
Delon, N. port d'équitation	Patrie, Charles Mme, née Marie Rombach
Deblanquis, Félix Oswald	
De Thier, Mlle	
Decker, Henry	Pique, Joseph
Dunn, Mme, née Madeleine Papin	Pelletier, Gabriel
	Pelletier, Charles
Dumas, Jean Pierre	Pujos, Mme née Engelsbold
Dupont, François	Pécoutre, B.
De Maillly, Jean François	Rauscha, Pierre
Derrolt, Eugène	Roussel, Auguste
Dalise, march. de meubles	Rostervelet, Antoine
Douzon, Octave	Rothlut, Fanny
Fromont, Jacques	Sorrigny, Jean Baptiste
Fos, Bernard	Toussé, Bertrand
Figuet, Jules	Vallon, coiffeur
Finck, Pierre	Wetzel, Ernest
Fortier Guillaume Raymond	York, Charles
Grin, Joseph	

Le chancellerie du Consulat de France, située encoignure des rues Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

A VENDRE.

100 1/2 caisses tabac de marine, Ayres,
50 1/4 do do 1/4 livres,
50 caisses de 6 boîtes de 22 livres, tabac de marine, 1/2 livres
10 1/2 caisses Fern Leaves, de 10 livres.
—EGALEMENT—
100 barriques London Stout de Guinness et Fagnani, en grandes et demi-bouteilles, importation directe.
50 sacs café Java, Old Government,
200 boîtes thé Oolong,
50 do Young Hyson,
150 caisses cuir [illegible], diverses marques,
100 barils et tierçons graisse,
50 barils huile de graisse, à vendre à des prix réduits, par WARNEKEN & Co.,
6 juin—1m Rue de l'Union, No 41

Annonce de S. FLASHAN à [illegible] M. Auguste Coutris est chargé de sa liquidation.

S. FLASHAN
R. CAZENAVE, en commandite

AUG. COUTURIE, par proc.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1863. 1er jlt—3t ou 30

VINS VINS.

TROIS CENTS barriques vin rouge ordinaire do do pour famille,
35 barils vin blanc Sauternes,
50 caisses vin rouge St Julien
[illegible] do blanc Sauternes
[illegible] boîtes câpres à l'huile.

A vendre par F. BORDELOIS,
30 juin—1m 111 rue Royale

CINQUANTE tierçons JAMBONS WESTPHALIE, [illegible]
20 caisses BACON BREAKFAST de Dodiall [illegible]

A. D. GRIEFF,
30 juin—6 Rue Vieille Levée, Nos [illegible]

VINGT-CINQ tierçons RIZ [illegible]
100 douzaines CALF [illegible] de Baden,
[illegible] SARDINES, [illegible]
50 caisses GEGEN et JAMBES [illegible]

A. D. GRIEFF,
[illegible] Rue Vieille Levée, Nos 65 et 67

FARINE FARINE

VENANT [illegible] en magasin,
150 barils farine Madison City Mills
[illegible]
Fromage
[illegible]

A vendre par JEROME [illegible]
29 juin—1m Rue des Magasins [illegible]

BOULANGERIE A VENDRE

A VENDRE pour cause de départ une boulangerie [illegible] achalandée [illegible] Pour les termes s'adresser à M. E. HABE, [illegible]

AVIS

MONSIEUR PIERRE [illegible] ayant quitté ma [illegible] cette date je ne suis responsable d'aucune des [illegible]

Nouvelle-Orléans 1er juin 1863. [illegible] PIERRE [illegible]

S. B. BEVANS & Co.,

Rue Poydras, Nos 31 et 31

VIENNENT de recevoir des groceries de [illegible] par le steamer Geo. Washington [illegible]
[illegible]

T. B. HOOD,

Rue Poydras, No 80,

ENTRE LES RUES CAMP ET MAGASINS

REÇOIT, en ce moment par le steamer Geo. Washington, de la FARINE de choix pour familles, provenant du blé frais. J'ai également en magasin un assortiment varié et choisi de groceries pour familles et de provisions pour plantation—Egalement: Cannebergues de Cape Cod, en demi et quarts de barils.

1er juil—[illegible]

BILLETS DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE

REÇUS au pair en payement de marchandises au magasin de verrerie de

RICHMOND HENKEL
1 juillet—1 57 rue Royale, entre Conti et Bienville

A VENDRE

Par E. HESSE, No 5, rue Tchoupitoulas
5 FROMAGES reçus par le Geo Washington,
20 frequins BEURRE NOUVEAU, par le George Cromwell
100 caisses SAVON,
20 sacs SUCRE cassé,
50 caisses SUCRE en pains. 1er juillet

VACHE PERDUE.

Perdue, lundi, 29 juin, dans le Premier District, près l'Hôpital de la Marine, une vache blanche avec des taches rouges, la corne gauche cassée et ayant une cloche au cou. Aucune marque de F. T. La personne qui la ramènera dans la rue Cypress, No 27, entre Prieur et Johnson, recevra une récompense de cinq piastres. 1 juill—2t

$5 DE RECOMPENSE.

Je paierai la susdite récompense à quiconque ramènera un chien [illegible] Terrier couleur [illegible] Elle a été perdue le [illegible] juin.

BAZAAR HOUSE,
No 15, Passage de la Bourse

$1000 de récompense.

La récompense ci-dessus sera payée à qui rapportera la boîte en fer qui a été prise à la boutique occupée par MM. Descomme Frères au coin des rues Canal et Chartres, dans la nuit du 25 au 30 (au matin) du courant. La somme sera payée aussitôt après la récupération, par JOHN YOUENES,
1 juil—[illegible] Rue Ste Anne No 65.

MAISON A LOUER.

Une jolie maison de résidence avec citerne, water-works, &c, et située dans un quartier tout agréable de la ville, rue St Anne, entre Villeré et Robertson. Le prix du loyer sera très modéré. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'ABEILLE.

BANQUE DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans 26 janvier 1863.

LES personnes qui doivent à cette Banque sont priées de venir s'acquitter. La banque recevra ses billets en paiement de ce qui lui est dû. Les porteurs des billets peuvent les [illegible] que la Banque possède actuellement.

JOHN W. McCLURE,
Capt. A. Q. M. et commissaire de liquidation de la Banque de la Louisiane.
[illegible] GENÈRES,
27 janv— Commissaire de liquidation.

T. B. HOOD,

80........Rue Poydras..........80

VENANT d'être reçu et à vendre—Saucissons et viandes de bœuf pour saucissons, en boîtes en fer blanc de 10 livres, exprès pour les familles—Egalement, les meilleures marques de farine, Mount Vernon, Harrison, Crown, Virginia et O'Fallon Mills—Un grand assortiment de provisions pour familles et habitations, constamment au magasin, à vendre au plus bas prix du marché.

2 juillet—[illegible]

Tabac en feuilles.

Tabac en feuilles pour cigares.

50 caisses du Connecticut, pour capes et tripes, à vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs, par LEVY BROTHERS,
2 juin—30t Rue Gravier, No 23.

Tabac en feuilles.

UN bon assortiment de tabac de MASON COUNTY et du Maryland. Ce dernier tabac pour envoi sur [illegible]

A vendre par THOMAS K. PRICE,
26 juin—1m Rue du Camp, No 59, au premier

INJECTION RICORD.

CETTE PRÉPARATION est la seule employée par le Docteur RICORD, toutes les fois que la maladie est récente.

Les écoulements simples sont guéris en quelques jours.

A vendre par E. GAUDUZ,
17 juin— Encoignure Conti et Bourgogne.

AVIS.

LA société existant actuellement sous le nom de SÉGASSIE & DUVIAL devant être dissoute d'un commun accord, au 1er juillet prochain, les soussignés prient les personnes qui leur doivent de venir régler leurs comptes d'ici à cette époque, ainsi que ceux à qui ils pourraient devoir, de venir les présenter.

SÉGASSIE & DUVIAL,
3 juin—1m 105, rue Vieille Levée.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1er juillet prochain, il continuera pour son compte, comme par le passé, le même genre d'affaires, et il ne négligera rien pour contenter les clients.

3 juin—1m SÉGASSIE.

LOUISIANA ACADEMY!

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $5 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juillet—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

Rue Bourbon No. 15,

Entre les rues Douane et du Canal,

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 11 août—1an—[illegible]

Institution de Mme E. Locquet

Rue du Camp, 270, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans la vaste et beau local connu sous le nom de Brohan Verandah, occupé précédemment par l'Institution de Mme Blaillry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés au goût du confort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement ou des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres.

VIN! VIN!

CINQUANTE barriques vin rouge de table, pour familles.

A vendre par S. E. CASTENDYK,
[illegible] Rue Tchoupitoulas, No 14

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

GROCERIES Une ancienne grocerie bien achalandée, située encoignure Sts. Anne et Dauphine. S'adresser sur les lieux, à M. J. H. [illegible]

Fromage, Fromage

VINGT boucauts Gruyère première qualité,
30 caisses têtes de Maure
100 pâte grasse [illegible] en magasin et à vendre par PIAGGIO & VIGGIA Jr.
[illegible] 88 et 54 Vieille Levée.

TABAC EN FEUILLES—Pour capes et tripes. CIGARES—De toutes espèces, du pays et importés.

TABACS E. GOODWIN & BRO.—Fin, coupé, pressé, pour chiquer—
Tabac Yellow Bank.
[illegible] à fumer.
[illegible] à priser.

A vendre par E. J. HART & CO.
[illegible] Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

VENTES A L'ENCAN.

Farine, jambons, plateaux ribbed, fromage, beurre, bœuf, sandines, café, savon, whisky, eau de vie, &c. A l'Encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

JEUDI, 2 juillet, à onze heures, dans la salle d'encan, rue du Camp, No 23, à [illegible]:
50 barils farine [illegible]
[illegible]

Tabac, savon, sirop, &c. A l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Succession de James Donovan

Vente à l'encan de coupons, vêtements et mobilier [illegible]

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Vente par le Shérif et Marin

W. H. MURPHY, agent

[illegible]

PAR PELLETIER [illegible]

[illegible]

Egalement

[illegible]

Beurre, jambons, liqueurs, &c.

PAR J. P. BOISSEAU [illegible]

[illegible]

Divers Divers Divers

PAR F. F. TRINCHARD, Encanteur.

[illegible]

PAR E. SCOTT, encanteur

[illegible]

POUR NEW YORK.

Départ, DIMANCHE, 5 juillet, à 8 heures du matin.

Le [illegible] steamer GEO. WASHINGTON, commandant [illegible] partira [illegible]

Pour fret ou passage (chambres et entrepont) s'adresser à A. MOULTON, [illegible]

POUR MATANZAS

Départ positivement LUNDI, [illegible]

POUR MATANZAS, le [illegible] clipper GEORGE DARBY [illegible]

Il y a [illegible] de Matanzas à la Havane [illegible]

JOSEPH KELLEY,
[illegible]

POUR MATAMOROS

Départ [illegible]

Le clipper CARIOCA [illegible]

PIAGGIO & VIGGIA [illegible]

JOSEPH KELLEY,
[illegible]

POUR MATAMOROS

[illegible] ANGERMAEA [illegible]

[illegible] FERNANDEZ & CO.
25 juin— [illegible]

POUR VERA CRUZ, directement

[illegible] HENRY P. RUSSELL [illegible]

[illegible] L. FOURSLANC [illegible]

POUR VERA-CRUZ via TAMPICO

[illegible] RAVEN [illegible]

F. CLAVEL & Co.
25 juin— 77 rue des Magasins

A vendre ou affréter.

Le [illegible] clipper ELLEN FORRESTER [illegible]

LOW & YORKE,
30 juin—6t Rue Nlle-Levée, Nos [illegible]

Importation directe de Papiers.

A LA PLUME DE BRONZE,

REÇU DE PARIS, par le navire Transit, de Bordeaux:

Un assortiment complet d'APPRETS DE PAPIERS POUR FLEURS ARTIFICIELLES.

Cet article a manqué sur place depuis longtemps. MM. les fleuristes trouveront donc le moyen de se réassortir.

A vendre en gros et en détail.

Reçu par le même navire

200 rames PAPIERS DE POSTE FRANCAIS, assortis en couleurs et de qualités.

Un grand choix de MODELES DE DESSIN ELEMENTAIRE, figures, paysages, mécanique, architecture, lettres d'écriture, &c.

125 feuilles PAPIERS GELATINES CHROMOLITHOGRAPHIQUES de toute beauté, pour boîtes de fantaisie, &c.

Reçu par le "Creole"

Papier doublé, papier [illegible], papier [illegible] pour fabricants de cigares, papier [illegible], papiers de couleurs, cartes, plumes, crayons, [illegible], albums photographiques et porte-cartes, enveloppes, [illegible]

F. BOUVAIN profite de cette occasion, pour saluer [illegible]

FRANCIS BOUVAIN.

A la "Plume de Bronze,"
25 juin—15 [illegible], rue Bourbon, entre Bienville et Conti

AMER DE HOSTETTER — MEFIEZ-VOUS DE L'EAU GLACÉE—[illegible]

[illegible] L'AMER DE HOSTETTER [illegible]

AGENTS

J. WRIGHT & Co., rue de Chartres, No [illegible]
E. J. HART & Co., rue Tchoupitoulas, No 77 et 79.
O. THEUREN, au-dessous du marché français
J. MORGAN, HALL & Co., rue de la Commune, No [illegible]
G. N. MORRISON & Co., rue des Magasins, No [illegible]
JOHN T. MOORE & Co., rue Poydras, No [illegible]
JOSEPH MAILLOT, rue Graveman, No [illegible]
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, [illegible] rue Commune.
1 juin—6t

En débarquement du brick Ganges et en magasin.

100 BARILS PORC MESS NOUVEAU
300 CAISSES CHANDELLES STAR [illegible]
5000 RAMES PAPIER DE PAILLE.
100 RAMES PAPIER A IMPRIMER [illegible]

A vendre par GRIEFF, BYANES & CIE,
[illegible] Rue Tchoupitoulas No 41

TAMARINS FRAIS.

Quarante barils TAMARINS FRAIS, en débarquement et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien,
[illegible] juin Encoignure Dauphine et Bourgogne

Sangsues Suédoises.

5000 sangsues suédoises, saines et [illegible] bon état, en débarquement du steamship Monday [illegible], à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien,
[illegible] Encoignure Dauphine et Bourgogne

Mort aux Rats et aux Ravets

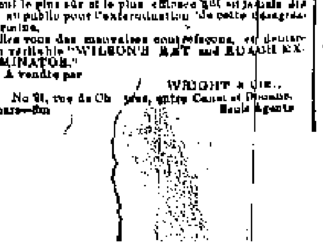

Agent le plus sûr et le plus efficace qui ait jamais été offert au public pour l'extermination de cette engeance de vermine.

Méfiez-vous des mauvaises contrefaçons, et demandez le véritable "WILSON'S RAT and ROACH EXTERMINATOR."

A vendre par WRIGHT & Cie.,
No 21, rue de Chartres, entre Canal et Douane, Seuls Agents

VENTES A L'ENCAN.

Cotonnades et Coton croisé.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HEIN, Encanteur.

JEUDI, 2 juillet, [illegible] à onze heures, [illegible] Vieille Levée

10 caisses Cotonnades

A. AS.

1 balle coton croisé.

Vente sans réserve
Conditions, comptant

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, &c.

PAR E. ROGER & Co.

[illegible]

100 caisses bottes, souliers et brodequins

Conditions comptant

Marchandises sèches, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.

JOSEPH HEIN, Encanteur

[illegible]

Beaux meubles en bois de rose et en acajou à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

Extrait de CAFÉ, Vermicelli et Macaroni, Fabriqués par

LIENHARD et NORMAT,

[illegible] Toulouse, entre Marais [illegible] Vieux Bassin [illegible]

HUILE DE FOIE DE MORUE IODO-BROMO-PHOSPHORÉE DE FOUGERA

CETTE huile [illegible] IODE, DU BROME et du PHOSPHORE, combinés à la meilleure huile de TERRE-NEUVE est CINQ FOIS PLUS FORTE que l'huile de foie de morue ordinaire. Elle est au besoin de la préférer en place une huile, est que le public trouve ECONOMIE de TEMPS, D'ARGENT et de SOUFFRANCES.

Dans les maladies des POUMONS, SCROFULES, RHUMATISMES CHRONIQUES, ENFLEMENT DES GLANDES, AFFECTIONS RACHITIQUES [illegible]

[illegible] MOUGIN [illegible] Encoignure Dauphine et Bourgogne.

MALADIES SECRETES.

Syphilis — Gonorrhée — Ulcérations — Dartres — Plaies anciennes — Scrofules — Scorbut &c. &c.

M. E. GAUDUZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, [illegible] nombreux clients [illegible]

Les personnes atteintes des maladies de la peau, [illegible]

TRAITEMENT SPECIAL des maladies et dessous:

FIEVRE TYPHOIDE [illegible] PNEUMONIE [illegible]

CONSULTATIONS [illegible]

Dr LUCIEN PAULIN [illegible]

HARMONY.

MUSICO-PHONETIC

Practical School.

103 [illegible]

Phonographie, Musique, Langues, Arithmétique, Ecriture, Lecture.

[illegible]

RESTAURANT ST-LOUIS

rue St-Louis, No 77 entre Royale et Bourbon

SALONS POUR NOCES, [illegible]

[illegible] HENRI SARTHE [illegible]

HENRI SARTHE.

Ouverture de l'Hôtel et Restaurant Carondelet,

situé au Bayou St-Jean.

Monsieur FRANÇOIS COLOMES prévient le public qu'il ouvrira dimanche [illegible] un restaurant au Bayou St Jean [illegible] en face de la Compagnie du Canal.

François Colomès, [illegible] le restaurant [illegible], comme par le passé, la direction de la cuisine. Il espère se rendre digne de ceux qui l'honoreront de leur patronage.

[illegible] FRANÇOIS COLOMÈS.

LUNETTES.

LE soussigné vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toute sorte, du meilleur choix qu'il vendra à des prix très modérés.

Pose et change de verres,

A la fabrique d'ORFEVRERIE ET DE COUVERTS EN ALFENIDE, gratuits.

C. ROUYER,
Rue de Chartres, 153, près de l'Hôtel d'Orléans.
[illegible]